

04 JAN 2018



N° d'épreuve FFM _____ **287**
 Moto-Club _____ **TEAM SAINT YORRE MOTOS**
 N° d'affiliation _____ **0834**
 Date _____ **08 AVRIL 2018**
 Lieu _____ **RIS (63)**
 Organisateur technique _____ **MONTAGNON DAVID**
 E-mail _____ **team-saint-yorre-motos@orange.fr**
 Téléphone _____ **06 35 50 80 68**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PAPON FREDERIC	Licence :	OFF051874
Président du Jury ou Arbitre*	PARNIEN ERIC	Licence :	OFF018721
Membre du Jury	JOURDAN PIERRE	Licence :	OFF161557
Membre du Jury	LOUE NICOLAS	Licence :	NCO292937
Commissaire technique responsable	FFM	Licence :	
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :	

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de ligue AURA MX 2	13 ans	-	100 à 150 2Tps 175 à 250 4 Tps	eng 42 €
Trophée AURA Zone Ouest 125 cc	13 ans	-	125 cc	eng 42 €
Trophée AURA Zone Ouest 85 cc	9 ans	15 ans	85 cc	eng 32 €

Engagement :
 Site Internet ----- **engage-sports.com**
 Contact ----- **robert Jourdan**
 Téléphone ----- **04 73 68 67 18** E-mail ----- **robertjourdan@aliceadsl.fr**

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10**
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **DOMINIQUE ALBOUY**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **VICHY**

Temps de trajet (en min) **25**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit de Relier**

Adresse **63290 RIS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700 M**

Largeur minimum de la piste **5 mètres**

Largeur de la grille **40 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ **95 mètres**

Nombre d'OCP* **28**

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: **03 Janvier 2018**

Visa de la Ligue

Date: **11 JAN. 2018**

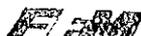
Visa de la FFM

Date :
Numéro :

TEAM ST-VORRE MOTOS



LMRA 0834



LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Z.A. 18 Chemin de la Neuve

26600 LA ROCHE BEGLUN

TEL : 04 75 55 22 50



N° d'épreuve FFM ——— 287
Moto-Club ——— TEAM SAINT YORRE MOTOS
N° d'affiliation ——— 0834
Date ——— 08 AVRIL 2018
Lieu ——— RIS (63)
Organisateur technique — MONTAGNON DAVID
E-mail ——— team-saint-yorre-motos@orange.fr
Téléphone ——— 0635508068

MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. 04 JAN. 2018

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PAPON FREDERIC	Licence : OFF051874
Délégué FFM (Président du Jury)	VERNOIS SERGE	Licence : OFF000000 023830
Membre du Jury	JOURDAN PIERRE	Licence : OFF161557
Membre du Jury	DUBREUIL CLAUDE	Licence : OFF009149
Commissaire technique responsable	FFM	Licence :
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :
Responsable parc coureur	PHARISIER JEROME	Licence : OFF298167

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age ----- Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ----- NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age ----- Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ----- NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-cord en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Article 4 : Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 : Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 : Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **ALBOUY DOMINIQUE**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **VICHY**

Temps de trajet (en min) **25**

Article 7 : Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit de Relier**

Adresse **63290 RIS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700 M**

Largeur minimum de la piste **5 Mètres**

Largeur de la grille **40 Mètres**

Longueur de la ligne droite de départ **95 Mètres**

Nombre d'OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **03 janvier 2018**

Visa de la Ligue

Date : **11 JAN. 2018**

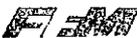
Visa de la FFM

Date :
Numéro :

TEAM ST-YORRE MOTOS LIGUE MOTOCYCLISTE



AUVERGNE RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLON
TEL : 04 75 55 22 50

LMRA 0834 

HORAIRES PREVISIONNELS



N° d'épreuve FFM..... 287
 Moto-Club..... TEAM SAINT YORRE MOTOS
 N° d'affiliation..... 0834
 Lieu..... Circuit de RELIER à 63 RIS

Organisateur

Date 08 AVRIL 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
SAMEDI 07 AVRIL				
15H30	19H30	Contrôles administratifs		4 H
15H30	19H30	Contrôles techniques		4 H
DIMANCHE 08 AVRIL				
7H30	8H00	Contrôles administratifs		0H30
7H30	8H00	Contrôles techniques		0H30
8H10	8H25	Essais Libres	Trophée 85 CC	15 Minutes
8H30	8H45	Essais Libres	Vét Bronze Argent	15 Minutes
8H50	9H55	Essais Libres	Vet Or Vermeil	15 Minutes
9H10	9H13	Test de départs	Ligue MX2	3 Minutes
9H13	9H25	Essais Libres	Ligue MX2	12 Minutes
9H30	9H45	Essais Libres	Trophée 125	15 Minutes
9H50	10H05	Essais Chronométrés	Trophée 85 CC	15 Minutes
10H10	10H15	Test de départs	Vét Bronze Argent	5 Minutes
10H15	10H30	Essais Chronométrés	Vét Bronze Argent	15 Minutes
10H35	10H40	Test de départs	Vet Or Vermeil	5 Minutes
10H40	10H55	Essais Chronométrés	Vet Or Vermeil	15 Minutes
11H00	11H15	Essais Chronométrés	Ligue MX2	15 Minutes
11H20	11H35	Essais Chronométrés	Trophée 125	15 Minutes
11H40	13H20	Pause Déjeuner		
13H30	13H48	Manche I	Trophée 85 CC	15 M + 1 T
13H51	14H14	Manche I	Vét Bronze Argent	20 M + 1 T
14H17	14H40	Manche I	Vet Or Vermeil	20 M + 1 T
14H43	15H06	Manche I	Ligue MX2	20 M + 1 T
15H09	15 H27	Manche I	Trophée 125	15 M + 1 T
		Entracte		20 Minutes
15H50	16H07	Manche 2	Trophée 85 CC	15 M + 1 T

REGLEMENT PARTICULIER 2017

HORAIRES PREVISIONNELS



Date -----

08 AVRIL 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16H10	16H33	Manche 2	Vét Bronze Argent	20 M + 1 T
16H36	17H00	Manche 2	Vet Or Vermeil	20 M + 1 T
17H03	17H26	Manche 2	Ligue MX2	20 M + 1 T
17H30	17H47	Manche 2	Trophée 125	15 M + 1 T
18H00		Remise des Prix		

REGLEMENT PARTICULIER 2017